

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 30 juin 2011

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Les comptes consolidés IFRS du groupe Attijariwafa bank à fin juin 2011 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2011, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La nouvelle version d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

• Le modèle du coût ;

• **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retenir que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, des coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectifs d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondant à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation	• Néant	• Dette CAM • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;

- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

– il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;

– cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.

- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.

- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuinaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Les OPCVM non consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...).	• Néant	• Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés • Les bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat [parfois appelé le « sous-jacent »].
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieure à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou [pour une couverture du seul risque de variation des taux de change] un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

- La valeur de marché est déterminée :
 - soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
 - soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➡ CAS 1 : instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis [méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation] et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➡ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- Les avantages à court terme ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi :
 - Régimes à cotisations définies ;
 - Régimes à prestations définies.
- Avantages à long terme :
 - Indemnités de fin de contrat de travail ;
 - Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Ecart actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;
- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;
 - 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
 - Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.
- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;
- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :
 - Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou
 - Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance. La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), ATTJARIWAFWA BANK ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies. D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actuariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan IFRS consolidé au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	30/06/2011	31/12/2010	PASSIF IFRS	NOTES	30/06/2011	31/12/2010
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		13 919 581	13 374 249	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		279 589	164 915
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	24 026 777	23 776 381	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	2 496 563	3 390 320
Instruments dérivés de couverture				Instruments dérivés de couverture			-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	28 535 538	29 921 521	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2,8	26 597 272	23 006 975
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2,3	16 825 123	16 912 923	Dettes envers la clientèle	2,9	209 298 042	201 447 928
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	218 715 608	200 216 617	Titres de créance émis		15 179 457	11 872 036
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-	Passifs d'impôt courant		223 325	133 609
Actifs d'impôt exigible		31 229	135 373	Passifs d'impôt différé		1 669 736	1 837 115
Actifs d'impôt différé		561 769	625 727	Comptes de régularisation et autres passifs		10 564 934	8 350 041
Comptes de régularisation et autres actifs		7 468 429	7 011 157	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2,2	758 277	816 307	Provisions techniques des contrats d'assurance		18 353 111	17 579 940
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	Provisions pour risques et charges	2,10	1 137 686	1 123 111
Participations dans des entreprises mises en équivalence		105 743	108 935	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		207 770	207 289
Immeubles de placement		1 383 899	1 319 993	Dettes subordonnées		10 502 421	9 516 757
Immobilisations corporelles	2,5	4 718 688	4 647 412	Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Immobilisations incorporelles	2,5	1 261 404	1 396 860	Réserves consolidées		17 763 123	14 992 969
Ecarts d'acquisition	2,6	6 580 785	6 391 864	- Part du groupe		13 958 887	11 578 042
				- Part des minoritaires		3 804 236	3 414 927
TOTAL ACTIF IFRS		324 892 849	306 655 318	Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		604 656	921 357
				Résultat net de l'exercice		2 648 642	4 744 433
				- Part du groupe		2 236 187	4 102 489
				- Part des minoritaires		412 456	641 944
				TOTAL PASSIF IFRS		324 892 849	306 655 318

Compte de résultat IFRS consolidé au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	NOTES	30/06/2011	30/06/2010
Intérêts et produits assimilés	3,1	7 560 825	6 747 336
Intérêts et charges assimilés	3,1	2 714 007	2 493 890
MARGE D'INTERET		4 846 818	4 253 446
Commissions perçues	3,2	1 550 973	1 445 535
Commissions servies	3,2	125 736	133 914
MARGE SUR COMMISSIONS		1 425 237	1 311 621
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		783 267	823 891
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		615 894	426 118
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		1 399 161	1 250 009
Produits des autres activités		2 380 206	1 979 314
Charges des autres activités		2 114 315	1 881 708
PRODUIT NET BANCAIRE		7 937 107	6 912 682
Charges générales d'exploitation		3 033 362	2 807 013
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		407 533	371 282
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 496 212	3 734 387
Coût du risque	3,3	-396 034	-330 391
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 100 178	3 403 996
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		8 639	6 609
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-6 125	-6 974
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPOTS		4 102 692	3 403 630
Impôts sur les bénéfices		1 454 050	1 127 626
RESULTAT NET		2 648 642	2 276 004
Résultat hors groupe		412 456	334 944
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 236 187	1 941 061
Résultat par action [en dirham]		11,59	10,06
Résultat dilué par action [en dirham]		11,59	10,06

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Résultat net	2 648 642	4 744 433
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-371 120	279 056
Ecarts de conversion	31 899	-72 094
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-391 188	358 104
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-11 831	-6 954
Total cumulé	2 277 522	5 023 489
part du groupe	1 934 763	4 269 568
part des minoritaires	342 759	753 921

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Changements de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219
Opérations sur capital				54 072		54 072	53 023	107 095
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur actions propres			-134 389			-134 389		-134 389
Dividendes				-1 102 738		-1 102 738	-230 647	-1 333 385
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2010				4 102 489		4 102 489	641 944	4 744 433
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (A)					213 479	213 479	137 671	351 150
Ecarts de conversion (B)					-46 400	-46 400	-25 694	-72 094
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)					167 079	167 079	111 977	279 056
Autres variations				-276 247		-276 247	-143 500	-419 747
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	1 929 960	5 436 564	-2 186 574	17 886 287	902 175	23 968 411	4 056 871	28 025 282
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 186 574	17 886 287	902 175	23 968 411	4 056 871	28 025 282
Opérations sur capital				-184 815		-184 815	-80 382	-265 198
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			3 152			3 152		3 152
Dividendes				-1 477 514		-1 477 514	-300 372	-1 777 886
Résultat de l'exercice				2 236 187		2 236 187	412 456	2 648 642
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (C)					-328 532	-328 532	-74 487	-403 019
Ecarts de conversion (D)					27 090	27 090	4 772	31 862
Gains ou pertes latents ou différés (C)+(D)					-301 442	-301 442	-69 715	-371 157
Autres variations				-77 157		-77 157	2 493	-74 664
Variations de périmètre				-587	19	-568	195 340	194 772
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2011	1 929 960	5 436 564	-2 183 422	18 382 400	600 751	24 166 253	4 216 691	28 382 944

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Résultat avant impôts	4 102 692	7 046 703	3 403 630
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	407 533	816 383	371 282
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	26 298	-255	-48 180
+/- Dotations nettes aux provisions	429 707	1 236 644	372 986
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-8 639	-18 156	-6 609
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-484 987	-702 366	-406 864
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-820 525	154 986	-248 538
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-450 614	1 487 235	34 077
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6 879 821	449 292	6 272 310
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 430 540	-16 871 624	-16 039 088
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	890 600	-473 872	3 517 737
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés	-964 503	-2 286 326	-1 405 290
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-3 624 623	-19 182 530	-7 654 331
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	27 456	-10 648 591	-4 216 623
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-203 692	-841 345	-281 616
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-86 614	-113 526	-674
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-54 359	-838 293	-387 633
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-344 665	-1 793 165	-669 923
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 777 885	-1 333 385	-1 222 373
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 108 987	6 453 433	1 744 259
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 331 101	5 120 048	521 886
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-52 946	61 459	86 905
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 960 946	-7 260 250	-4 277 755

	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 677 594	16 937 843	16 937 843
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 209 333	13 825 978	13 825 978
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-3 531 740	3 111 866	3 111 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 638 539	9 677 594	12 660 088
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 639 991	13 209 333	14 338 300
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 001 452	-3 531 740	-1 678 211
Variation de la trésorerie nette	1 960 946	-7 260 250	-4 277 755

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	4 534 233	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 734 226	-
• Titres cotés	1 790 434	
• Titres non cotés	2 943 792	
Actions et autres titres à revenu variable	12 254 426	186 223
• Titres cotés	12 254 426	186 223
• Titres non cotés		-
Instruments dérivés	2 103 382	-
Créances rattachées	214 288	-
Juste valeur au bilan	23 840 554	186 223

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	11 462 632	12 723 561
• Obligations et autres titres à revenu fixe	9 488 398	9 397 217
• Titres cotés	7 813 700	7 768 767
• Titres non cotés	1 674 698	1 628 450
• Actions et autres titres à revenu variable	3 783 039	3 936 525
• Titres cotés	1 954 426	2 289 368
• Titres non cotés	1 828 613	1 647 157
• Titres de participations non consolidés	4 559 746	4 680 524
Total des titres disponibles à la vente	29 293 815	30 737 828

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 10 350 millions de dirhams à fin juin 2011 contre 10 177 millions de dirhams à fin décembre 2010.

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	15 813 108	15 417 505
Valeurs reçues en pension	6 908	
Prêts subordonnés	24 896	28 371
Autres prêts et créances	911 094	1 336 234
Total en principal	16 756 006	16 782 109
Créances rattachées	147 506	205 291
Provisions	78 389	74 478
Valeur nette	16 825 123	16 912 923
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	3 024 464	2 749 713
Comptes et avances à terme	26 186 088	24 368 172
Prêts subordonnés	415 745	410 075
Créances rattachées	325 445	510 186

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Maroc	8 012 710	8 686 155
Tunisie	572 739	1 726 063
Afrique subsaharienne	4 930 929	3 289 888
Europe	2 941 178	2 137 217
Autres	298 449	942 787
Total en principal	16 756 006	16 782 109
Créances rattachées	147 506	205 291
Provisions	78 389	74 478
Valeurs nettes au bilan	16 825 123	16 912 923

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	32 688 053	32 103 164
Autres concours à la clientèle	152 409 417	141 731 025
Valeurs reçues en pension	993 497	5 000
Comptes ordinaires débiteurs	28 222 132	22 320 303
Total en principal	214 313 098	196 159 492
Créances rattachées	1 636 417	1 419 937
Provisions	8 224 782	7 720 910
Valeur nette	207 724 733	189 858 519
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	2 486 828	2 203 953
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 937 169	8 565 189
Total en principal	11 423 998	10 769 142
Créances rattachées	4 951	5 631
Provisions	438 074	416 675
Valeur nette	10 990 875	10 358 098
Total	218 715 608	200 216 617

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2011				31/12/2010			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	175 367 930	8 082 191	4 740 462	731 480	162 737 136	7 396 650	4 542 367	852 348
Tunisie	17 526 463	1 316 336	890 205	272 514	15 828 155	1 355 885	744 523	332 117
Afrique subsaharienne	19 426 475	2 491 289	1 863 340	164 854	15 803 482	2 190 682	1 652 042	14 188
Europe	33 410	-	-	-	49 608	38	0	-
Autres	1 493 002	-	-	-	1 566 998	0	-	-
Total en principal	213 847 281	11 889 816	7 494 008	1 168 848	195 985 380	10 943 255	6 938 932	1 198 654
Créances rattachées	1 641 368				1 425 568			
Valeurs nettes au bilan	215 488 648	11 889 816	7 494 008	1 168 848	197 410 948	10 943 255	6 938 932	1 198 654

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011			31/12/2010		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 587 041	809 041	1 778 000	2 518 546	768 068	1 750 479
Equip. Mobilier, installation	2 699 270	2 128 452	570 818	2 709 475	2 022 607	686 868
Biens mobiliers donnés en location	530 664	206 168	324 496	516 700	183 731	332 970
Autres immobilisations	3 987 381	1 942 008	2 045 373	3 604 766	1 727 670	1 877 096
Total Immobilisations corporelles	9 804 356	5 085 668	4 718 688	9 349 487	4 702 075	4 647 412
Logiciels informatiques acquis	1 411 747	667 014	744 733	1 419 014	587 980	831 034
Autres immobilisation incorporelles	1 000 325	483 654	516 671	986 127	420 301	565 826
Total Immobilisations incorporelles	2 412 072	1 150 668	1 261 404	2 405 141	1 008 281	1 396 860

2.6 Ecart d'acquisitions au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	31/12/2010	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2011
Valeur brute	6 391 864	175 239	13 682		6 580 785
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	6 391 864	175 239	13 682	-	6 580 785

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Valeurs données en pension	219 162	63 705
Instruments dérivés	2 277 401	3 326 614
Juste valeur au bilan	2 496 563	3 390 320

2.8 Dettes envers les établissements de crédit au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	13 775 766	15 057 526
Valeurs données en pension	12 612 997	7 640 219
Total en principal	26 388 763	22 697 745
Dettes rattachées	208 508	309 230
Valeur au bilan	26 597 272	23 006 975
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires créditeurs	2 259 291	2 749 713
Comptes et avances à terme	26 659 497	24 436 286
Dettes rattachées	315 738	107 505

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	144 493 189	133 154 529
Comptes d'épargne	52 272 140	50 648 991
Autres dettes envers la clientèle	9 914 280	9 922 544
Valeurs données en pension	1 683 978	6 784 871
Total en principal	208 363 587	200 510 936
Dettes rattachées	934 455	936 992
Valeur au bilan	209 298 042	201 447 928

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Maroc	122 140 706	122 913 337
Tunisie	18 766 800	17 121 286
Afrique subsaharienne	30 169 190	22 763 285
Europe	35 924 437	35 702 160
Autres	1 362 455	2 010 868
Total en principal	208 363 587	200 510 936
Dettes rattachées	934 455	936 992
Valeur au bilan	209 298 042	201 447 928

2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2011
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	84 235	1 033	23 999		1 368	-2 182	105 717
Provisions pour engagements sociaux	303 671	14 360	14 448		96	-1 872	330 511
Autres provisions pour risques et charges	735 205	11 698	47 042	16 440	33 872	-42 175	701 458
Provisions pour risques et charges	1 123 111	27 092	85 488	16 440	35 336	-46 229	1 137 686

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011			30/06/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	6 570 941	1 459 160	5 111 781	5 868 848	1 458 932	4 409 916
Comptes et prêts / emprunts	6 142 797	1 360 356	4 782 442	5 438 589	1 340 353	4 098 235
Opérations de pensions	276	98 805	-98 529	368	118 579	-118 211
Opérations de location-financement	427 868		427 868	429 892		429 892
Opérations interbancaires	433 536	608 629	-175 093	436 271	602 221	-165 950
Comptes et prêts / emprunts	432 310	552 498	-120 188	432 797	580 929	-148 132
Opérations de pensions	1 226	56 131	-54 906	3 474	21 292	-17 818
Emprunts émis par le groupe		646 218	-646 218		432 737	-432 737
Actifs disponibles à la vente	556 348		556 348	442 217		442 217
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	7 560 825	2 714 007	4 846 818	6 747 336	2 493 890	4 253 446

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	778 302	17 754	760 549
avec les établissements de crédit	26 976	13 300	13 676
avec la clientèle	494 917	-	494 917
sur titres	38 923	4 453	34 469
de change	49 328	-	49 328
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	168 159	-	168 159
Prestation de services bancaires et financiers	772 671	107 982	664 688
Produits nets de gestion d'OPCVM	141 532	13 669	127 864
Produits nets sur moyen de paiement	408 087	66 968	341 119
Assurance	49 004	-	49 004
Autres	174 047	27 346	146 702
Produits nets de commissions	1 550 973	125 736	1 425 237

3.3 Coût du risque au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	30/06/2010
Dotations aux provisions	-483 153	-487 629
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-412 113	-425 679
Provisions engagements par signature	-23 999	-28 871
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-47 042	-33 080
Reprises de provisions	211 839	279 973
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	176 600	203 928
Reprises de provisions engagements par signature	1 368	6 362
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	33 872	69 683
Variation des provisions	-124 720	-122 735
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-95 363	-9 521
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-45 408	-106 808
Récupérations sur prêts et créances amorties	32 491	33 682
Autres pertes	-16 440	-40 087
Coût du risque	-396 034	-330 391

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

. **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

. **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

. **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

. **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2011	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	213 484 283	24 451 076	23 171 806	63 785 684	324 892 849
dont					
Éléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 211 685	57 552	6 618 374	139 165	24 026 777
Actifs disponibles à la vente	10 998 566	160 313	10 351 843	7 783 093	29 293 815
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 541 915	266 731	27 612	5 988 865	16 825 123
Prêts et créances sur la clientèle	157 438 376	21 482 577	2 182 887	37 611 768	218 715 608
Immobilisations corporelles	2 225 222	510 866	264 392	1 718 208	4 718 688
Éléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 240 022	2 071 519	-	2 285 731	26 597 272
Dettes envers la clientèle	157 841 502	1 356 146	2 143	50 098 251	209 298 042
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	18 353 111	-	18 353 111
Dettes subordonnées	10 377 588	-	-	124 833	10 502 421
Capitaux propres	19 383 633	2 136 353	3 710 017	3 152 941	28 382 944

COMPTE DE RESULTAT JUIN 2011	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	3 085 012	568 575	169 362	1 023 313	556	4 846 818
Marge sur commissions	744 905	261 101	-15 361	613 103	-178 511	1 425 237
Produit net bancaire	4 174 311	977 079	995 066	1 824 513	-33 862	7 937 107
Charges de fonctionnement	1 564 228	328 482	203 931	970 583	-33 862	3 033 362
Résultat d'exploitation	2 222 138	502 907	773 870	601 263	-	4 100 178
Résultat net	1 387 449	316 703	534 166	410 324	-	2 648 642
Résultat net part du Groupe	1 374 017	215 873	423 533	222 764	-	2 236 187

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés	16 216 421	17 600 357
Aux établissements de crédit	162 084	1 866
À la clientèle	16 054 337	17 598 491
Engagements de financement reçus	3 864 722	2 209 546
Des établissements de crédit	2 336 543	2 209 546
De l'État et d'autres organismes	1 528 179	-

5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2011

(en milliers de dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés	38 461 624	34 730 438
D'ordre des établissements de crédit	4 401 970	5 008 842
D'ordre de la clientèle	34 059 654	29 721 596
Engagements de garantie reçus	25 686 497	28 512 534
Des établissements de crédit	14 482 268	16 251 238
De l'État et d'autres organismes de garantie	11 204 229	12 261 296

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Regroupements d'entreprises :

Dans le cadre de l'accord conclu avec le Crédit agricole France SA, Attijariwafa bank au cours du premier semestre 2011, a procédé à la finalisation de l'acquisition de 51% du capital de la Société Commerciale de banque du Cameroun.

L'intégration globale de cette dernière dans les comptes consolidés du groupe a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 175 millions de dirhams.

6.2 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis au cours du premier semestre 2011 :

6.2.1 Dettes subordonnées :

En date du 20 juin 2011, Attijariwafa bank a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de l'ordre de 1 milliard de dirhams.

Cet emprunt de 1 milliard de dirhams est scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 4,77 % dont une prime de risque de 80 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,30 % dont une prime de risque de 80 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)				
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	87 200		114 500	798 300

6.4 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque	(1)				Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque	(1)				Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque	(1)				Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque	(1)				Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque				(1)	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,85%	99,85%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding					Îles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding	(3)				Sénégal	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29%	79,29%

- | | |
|--|---|
| 1 - Acquisition. | 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale. |
| 2 - Création, franchissement de seuil. | 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence. |
| 3 - Entrée de périmètre IFRS. | 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale. |
| 4 - Cession. | 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle. |
| 5 - Déconsolidation. | 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle. |
| 6 - Fusion entre entités consolidées. | 12 - Reconsolidation. |

- (A) Mouvements intervenus au second semestre 2009
 (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2010
 (C) Mouvements intervenus au second semestre 2010
 (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2011

Deloitte.

288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc

MAZARS

104 Bis, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca - Maroc

GRUPE ATTIJARIWAFABANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 28.382.944 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 2.648.642 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 30 juin 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 10 août 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Fawzi Britel
Associé

Mazars Masnaoui



Kamal Mokdad
Associé Gérant